

RAPPORT DE GESTION

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

En date du 7 juin 2005

Rapport De Gestion

En date du 7 juin 2005

Les états financiers présentent les résultats de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, ainsi que les chiffres comparatifs et les notes afférentes de 2004. Sauf indication contraire, toute référence à des années (2004 par exemple) se rapporte aux exercices de la CVMO terminés le 31 mars. Ce qui suit constitue une analyse des facteurs ayant influé sur les opérations de la Commission en 2005 et des éléments qui, selon toute attente raisonnable, auront à l'avenir un effet sur les activités et les résultats.

Il faut lire le présent rapport annuel parallèlement aux états financiers. Certains énoncés y prédisent des résultats ou des événements qui sont empreints de risques et d'incertitudes considérables en raison de leur nature prospective. Il se peut donc que les résultats ou les événements réels soient sensiblement différents de ceux prévus. On trouve dans la partie sur les risques et les incertitudes une description des facteurs susceptibles de causer des différences entre les résultats ou les événements et les attentes actuelles. À noter que certaines hypothèses raisonnables au moment de la publication du présent rapport ne garantissent pas le succès à l'avenir.

Tour d'horizon

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est une société sans capital-actions. Organisme de réglementation et tribunal administratif indépendants, il lui incombe de surveiller l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société de la Couronne, la CVMO est exemptée d'impôts sur le revenu. Les droits que versent les participants au marché des valeurs mobilières servent à financer les opérations de la CVMO. La rémunération du personnel et les charges locatives représentent 78,4 % des dépenses de la CVMO.

En vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, la Commission doit conclure avec le ministre idoine un protocole d'entente qui énonce les rôles et responsabilités des deux parties. La CVMO et le ministre des Finances ont signé un protocole d'entente en mai 2003. Le nouveau ministre délégué à la CVMO a entériné le protocole le 3 novembre 2004.

La CVMO maintient un système de contrôle comptable et de vérification interne pour être raisonnablement certaine que les données financières sont complètes, fiables et exactes et ses éléments d'actif convenablement protégés. De concert avec le Comité de la vérification et des finances, le conseil d'administration joue un rôle de surveillance pour garantir l'exactitude des données publiées.

Analyse des résultats de fonctionnement

Excédent des recettes sur les dépenses

En 2005, l'excédent des recettes sur les dépenses s'est chiffré à 4,1 millions de dollars (21,6 millions de \$ en 2004), ce qui correspond au résultat net après le remboursement de 14,9 millions de dollars en droits aux participants du marché. Au 31 mars 2005, l'excédent global de fonctionnement s'élevait à 32,8 millions de dollars (28,7 millions de \$ en 2004).

Comparaison des résultats réels et des prévisions budgétaires

Selon les prévisions budgétaires pour 2005, les recettes auraient dû de monter à 6,2 millions de dollars de plus que les dépenses, alors qu'en fait elles ne l'ont été que de 4,1 millions. Les recettes dépassaient en réalité les prévisions de 13,4 millions, mais elles ont été largement absorbées par les 14,9 millions de droits remboursés et, en fin de compte, les dépenses ont dépassé de 0,5 million les données prévisionnelles.

Résultats réels par rapport aux prévisions budgétaires en 2005

	Résultats réels	Prévisions budgétaires	Variation Favorable/(défavorable)	Variation
Recettes	80 690 664 \$	67 294 000 \$	13 396 664 \$	19,9 %
Remboursement des droits	(14 935 360)	—	(14 935 360)	S/O
Recettes (après remboursement des droits)	65 755 304	67 294 000	(1 538 696)	(2,3 %)
Dépenses	61 629 237	61 134 000	(495 237)	(0,8 %)
Excédent des recettes	4 126 067 \$	6 160 000 \$	(2 033 933) \$	(33,0 %)
Dépenses en immobilisations	2 052 416 \$	1 680 000 \$	(372 416) \$	(22,2 %)

Recettes

Depuis le 31 mars 2003, la CVMO a adopté un nouveau barème de tarification, dont le principal objectif était de s'assurer que les droits reflètent mieux les dépenses que la CVMO engage pour offrir des services aux participants du marché. Le barème de tarification exige le paiement de droits de participation et de droits d'activité.

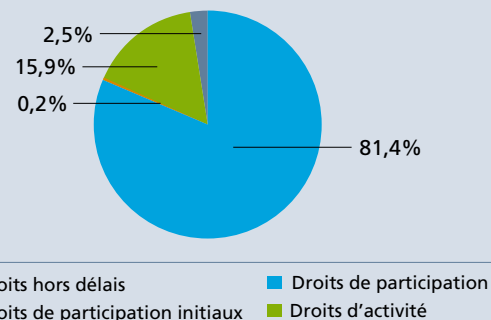
Les droits de participation représentent l'avantage que les intervenants sur le marché tirent sur les marchés financiers de l'Ontario. Les émetteurs assujettis, les sociétés inscrites et les gestionnaires non enregistrés de fonds de placement sont tenus de verser tous les ans des droits de participation. Les droits de participation remplacent la plupart des droits relatifs à l'information continue et d'autres droits d'activité que payaient les participants au marché en vertu du système de droits précédent. Les droits de participation se fondent sur l'importance du participant au marché qui, en théorie, se reflète dans son niveau d'utilisation des marchés financiers de l'Ontario. Les montants des droits de participation sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile et mal commode d'attribuer à des activités ou à des entités individuelles. Les droits de participation se fondent sur un régime différentiel, c'est-à-dire qu'au fur et à mesure que la part du marché d'un intervenant sur le marché augmente, son échelon dans le barème de tarification change et des droits de plus en plus élevés s'appliquent. L'intervalle entre chaque échelon du barème de tarification est suffisamment large pour minimiser les changements d'un échelon à l'autre au fil des fluctuations du marché. Grâce à ce système étagé, les flottements du marché ont de moindres répercussions sur la stabilité des recettes de la CVMO.

Les droits d'activité visent à couvrir le coût direct des ressources en personnel engagées pour assurer la prestation de certains services que demandent les participants au marché, notamment la révision des prospectus, les demandes de dispenses discrétionnaires ou le traitement des documents préparés pour les demandes d'inscription. Des droits d'activité ne sont exigés que pour un nombre restreint de tâches qu'exécute le personnel à la demande des intervenants sur le marché. La CVMO applique des taux

uniformes aux droits d'activité, lesquels se fondent sur le coût moyen de la prestation du service pertinent.

La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule qu'à la demande du ministre idoine, la Commission doit remettre à la province de l'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Le ministre a confirmé que la CVMO n'est plus tenue de verser ses excédents. Les excédents accumulés, soit précédemment soit dans le futur, ou la réserve de la CVMO, serviront à régler le déficit. En vertu du nouveau modèle tarifaire, la CVMO prévoit établir le barème des droits tous les trois ans. Les droits seront rajustés pour compenser les déficits ou les excédents accumulés. Depuis la mise en place du nouveau barème de tarification, la CVMO a perçu plus de droits que prévu. Afin d'accélérer le règlement de l'excédent aux participants du marché, soit ce qu'ils avaient payé en trop, elle a autorisé en mars 2005 un remboursement exceptionnel des droits d'un montant de 14,9 millions de dollars.

Diagramme 1 – Droits perçus par la CVMO, selon le type



En 2005, les droits perçus conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* et à la *Loi sur la vente à terme sur marchandises* ont augmenté de 3,6 millions de dollars, soit 4,8 %, pour atteindre 78,4 millions de dollars.

	Recettes totales en %	2005	2004	Variation	Variation en %
Droits d'activité	15,9	12 436 046 \$	11 765 826 \$	670 220 \$	5,7
Droits de participation	81,4	63 833 602	33 880 566	29 953 036	88,4
Droits de participation initiaux	0,2	175 146	26 826 132	(26 650 986)	-99,3
Droits hors délais	2,5	2 000 030	2 382 418	(382 388)	-16,1
Total des droits	100,0	78 444 824	74 854 942	3 589 882	4,8
Remboursement des droits		(14 935 360)	–	(14 935 360)	S/O
Revenu de placement		1 534 933	1 672 727	(137 794)	-8,2
Divers		710 907	84 973	625 934	736,6
Recettes		65 755 304 \$	76 612 642 \$	(10 857 338) \$	-14,2

Les droits

Les droits d'activité ont représenté 15,9 % des recettes totales. Les droits d'activité des émetteurs ont augmenté de 1,3 million de dollars, soit de 16,5 %, en raison de l'accroissement des demandes en vertu de la règle locale 45-501 (Exemptions relatives aux prospectus et à l'inscription). Les droits d'activité des inscrits ont baissé de 17,5 %, soit de 654 000 dollars, en raison surtout du moindre nombre d'inscriptions parmi les administrateurs et les nouveaux chefs de direction. Les droits d'activité reflètent le coût de prestation de divers services (inscriptions, demandes de dispenses, révision des prospectus, etc.) aux participants du marché. Les droits sont fixés de telle façon que la CVMO puisse recouvrer les frais qu'elle engage pour fournir chaque service. Parmi les droits que perçoit la CVMO, les droits d'activité sont ceux qui subissent le plus de variation.

Les droits de participation représentent la plus importante source de revenu, soit 81,4 % des recettes. Les droits perçus ont dépassé les prévisions budgétaires de 10,4 millions. En vertu du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, qui est entré en vigueur en avril 2004, le délai de dépôt des grands émetteurs est passé de 140 à 90 jours. Cette réduction du délai de dépôt a eu des répercussions financières uniques, car certains émetteurs ont payé deux fois des droits de participation au cours de 2005. Les droits de participation des inscrits ont subi une hausse de 15 %, pour atteindre 25,9 millions de dollars. Deux facteurs expliquent cette augmentation, soit l'expansion des sociétés, qui génère des droits plus élevés, et une augmentation de 12 % du nombre des sociétés inscrites.

Les droits de participation initiaux ont représenté certains droits qui étaient encore à percevoir en vertu du barème de tarification précédent (p.ex., droits restants liés au produit des prospectus des fonds communs) ou des paiements partiels annuels dont les participants au marché étaient tenus dans certaines situations de s'acquitter lors du passage au nouveau barème tarifaire. Avec la fin de la période de transition au nouveau barème tarifaire, les droits de participation initiaux, qui représentaient 35,8 % du total des droits en 2004, sont tombés à 0,2 % des droits, soit 175 000 dollars.

Les droits hors délais ont représenté 2,5 % des droits. L'établissement de ces droits visait à encourager le dépôt en temps voulu des déclarations réglementaires (p.ex., déclarations d'initiés). On prévoit que ces droits baisseront au fil du temps. Les droits perçus se sont chiffrés à 2,0 millions (2,4 millions en 2004), soit une chute de 16 %, mais ont dépassé les prévisions budgétaires de 1,0 million de dollars Cinquante-six pour cent des droits hors délai

concernaient les déclarations d'initiés au SEDI. La diminution du nombre total de transactions indique que les délais de dépôt ont été davantage respectés.

Autres recettes

Le revenu de placement tiré des dépôts et d'autres placements est tombé à 1,5 million de dollars, soit une baisse de 8,2 %. Le revenu de placement a été supérieur à celui conjecturé, car des soldes d'encaisse plus importants que prévu ont largement compensé les conséquences qu'ont entraînées des taux d'intérêt faibles. Un revenu de placement de 715 000 dollars (659 000 \$ en 2004) a été tiré de l'intérêt gagné sur les soldes d'encaisse à un taux inférieur de 1,75 % ou au taux de base ou inférieur de 0,25 % à celui des acceptations bancaires. Le rendement des investissements dans des instruments à court et à moyen terme par l'intermédiaire de l'Office ontarien de financement s'est monté à 820 000 dollars (un million en 2004). Par rapport à 2004, le taux de rendement moyen de ces instrument était de 2.57% soit une baissé de 54 points de base.

Les droits divers sont passés de 85 000 dollars à 711 000 dollars. Les principales raisons de cette augmentation sont dues aux 456 000 dollars versés en 2003 par l'Autorité des marchés financiers au titre de sa participation à la BDNI et aux 138 000 dollars de droits d'auteur reçus de l'éditeur du Bulletin de la CVMO.

Dépenses

Les dépenses totales pour l'exercice 2005 (Tableau 2) ont augmenté de 12,1 % pour atteindre 61,6 millions de dollars (55,0 millions de \$ en 2004), par rapport à un budget de 61,1 millions de dollars.

Résultats réels en 2005 par rapport aux prévisions budgétaires pour 2005

Le coût des salaires et des avantages sociaux a dépassé les prévisions budgétaires de 54 000 dollars, mais il aurait été nettement inférieur si la Commission n'avait pas dû payer 1,2 million d'indemnités de cessation d'emploi qu'elle n'avait pas prévues au budget. De plus, la CVMO a recouvré 456 000 dollars de moins que prévu sur les coûts engagés dans des affaires relevant de l'application de la loi. Les coûts d'application de la loi que la Commission recouvre dans le cadre des règlements sont comptabilisés pour compenser les salaires, avantages sociaux et services professionnels, selon la nature des coûts récupérés. La CVMO a payé un million de dollars, qui n'étaient pas prévu lors de l'établissement du budget, pour apporter des améliorations au Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) et en rendre l'utilisation plus conviviale.

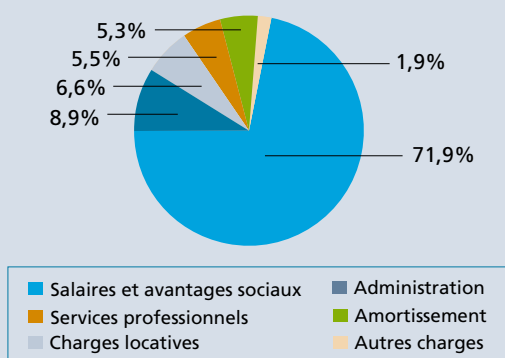
Les secteurs suivants, dans lesquels les dépenses n'ont pas été aussi élevées que prévu, ont permis de compenser les dépenses plus importantes engagées dans d'autres secteurs :

- frais de formation (239 000 \$) et de déplacement (237 000 \$) plus faibles, en raison du report de certaines activités face à d'autres priorités dans la charge de travail ;
- dépenses moindres de la Commission (130 000 \$), en raison du nombre moins grand que prévu d'audiences et du retard pris pour combler les postes de commissaires vacants ;
- dépenses en communication (318 000 \$) moins importantes, car les initiatives communes des ACVM concernant l'éducation des investisseurs ont été remises à plus tard compte tenu des restrictions budgétaires de certaines juridictions. La traduction de notre site Web a été également plus lente que prévu ;
- dépenses moindres en services professionnels (544 000 \$), car les fonds prévus pour les projets conjoints des ACVM n'ont pas été utilisés, le coût des négociations locatives n'a pas été aussi élevé que prévu et les fonds réservés dans le budget aux travaux sur la gouvernance des organismes de placement collectif (OPC) se sont avérés inutiles puisque ce projet était terminé dès la fin de 2004.

Résultats réels en 2005 par rapport aux résultats réels en 2004

	Dépenses totales en %	2005	2004	Variation	Variation en %
Salaires et avantages sociaux	71,9	44 286 613 \$	40 147 154 \$	4 139 459	10,3
Administration	8,9	5 461 581	4 561 661	899 920	19,7
Charges locatives	6,6	4 036 881	3 972 891	63 990	1,6
Services professionnels	5,5	3 419 175	1 957 490	1 461 685	74,7
Amortissement	5,3	3 266 928	3 233 401	33 527	1,0
Autres charges	1,9	1 158 059	1 098 577	59 482	5,4
Total	100,0	61 629 237 \$	54 971 174 \$	6 658 063	12,1

Diagramme 2 – Dépenses de la CVMO, selon le type



Les principaux facteurs ayant contribué à l'augmentation des dépenses :

Le coût des *salaires et des avantages sociaux*, qui a augmenté de 10,3 % pour atteindre 44,3 millions de dollars (40,2 millions de \$ en 2004), a représenté 71,9 % des dépenses totales de la Commission. Parmi les principaux facteurs à l'origine de cette situation, citons les rajustements salariaux annuels (1,4 million de \$), le coût plus élevé des

avantages sociaux (550 000 \$), l'augmentation de l'effectif (700 000 millions de \$) et la hausse des indemnités de cessation d'emploi (1,2 million de \$). La CVMO comptait 376 employés permanents (9,4 % de postes vacants) à la fin de l'exercice par rapport à 352 (10,9 % de postes vacants) à la fin de 2004.

L'*administration* a représenté 8,9 % (8,3 % en 2004) des dépenses totales de la CVMO. Les frais administratifs ont augmenté de 19,7 % pour atteindre 5,5 millions (4,6 millions en 2004). Le coût de la formation a augmenté de 40 %, pour atteindre 662 000 dollars (470 000 \$ en 2004). Le programme de formation au Régime d'examen concerté des demandes de dispense (MRRS), qui a lieu tous les ans avec nos homologues des ACVM, a représenté un tiers de cette hausse. Les programmes de formation sur la compétence en gestion se sont terminés et le taux de participation globale du personnel à des cours de formation a augmenté. Les dépenses connexes de la Commission ont atteint 758 000 dollars (635 000 \$ en 2004), ce qui représente une hausse de 19 %. Le nombre de poursuites devant la Commission est passé d'une à trente et une, celui des jours d'audience à quatre-vingt-deux (60 en 2004), ce qui représente une hausse de 37 %. En 2005, deux postes

vacants de commissaires ont été comblés, d'où des coûts plus élevés. Les frais en communication se sont chiffrés à 1,2 million (1,5 million en 2004), enregistrant ainsi une baisse de 20 %. La décision d'avoir moins recours à la Gazette de l'Ontario et davantage au site Web de la Commission, le report des initiatives communes des ACVM concernant l'éducation des investisseurs ainsi que la réduction des enquêtes faites auprès des intervenants et des frais d'affranchissement et d'impression ont permis de réaliser des économies. La CVMO a fait un paiement d'un million de dollars à CDS Inc. pour améliorer l'interface-utilisateur du SEDI.

Les dépenses au titre des *services professionnels* ont augmenté de 74,7 %, passant de 2,0 à 3,4 millions de dollars, et ont représenté 5,5 % (3,6 % en 2004) des dépenses totales de la Commission.

	(en millions)	
	2005	2004
Dépenses réelles	3,7	3,0
Recouvrement des dépenses	0,3	1,0
Coût net des services professionnels	3,4	2,0

La hausse des dépenses réelles est liée à une augmentation des affaires relevant de l'exécution de la loi, dans lesquelles ont été engagées environ un million de dollars en services professionnels, dont le recours à des spécialistes externes dans les domaines du droit et de la juricomptabilité.

La CVMO fait partie des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), forum se composant des organismes provinciaux de réglementation du secteur des valeurs mobilières. En 2005, les dépenses totales des ACVM consacrées à des projets se sont élevées à 1,9 million de dollars (1,8 million de \$ en 2004), la part de la CVMO se montant à 755 000 dollars (854 000 \$ en 2004). Les services professionnels comprennent les frais d'exploitation des bureaux des ACVM (répartis selon une formule entre les membres) ainsi que la part de la CVMO de tous les frais de services professionnels engagés dans le cadre des projets conjoints des ACVM.

Un bureau central des projets coordonne tous les projets des ACVM, notamment l'élaboration d'orientations et de règles harmonisées pour les valeurs mobilières. Un bureau des systèmes des ACVM a également été mis en place pour s'occuper des relations commerciales des ACVM avec les tiers fournisseurs de services technologiques. En 2005, la part de la CVMO aux frais du bureau central des projets et du bureau des systèmes s'est respectivement montée à 175 000 dollars (38 000 \$ en 2004) et à 208 000 dollars (119 000 \$ en 2004).

Principales initiatives financées dans le cadre de ce processus :

Base de données nationale sur les inscriptions	68 000 \$
Loi uniforme sur le transfert des valeurs mobilières	63 000 \$
Initiatives du Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier	39 000 \$
Initiatives concernant l'éducation des investisseurs	36 000 \$
Base de données nationale sur les interdictions d'opérations sur valeur	36 000 \$
Traitement direct	32 000 \$

L'*amortissement* a représenté environ 5,3 % (5,9 % en 2004) des dépenses totales de la Commission. L'amortissement de l'exercice a augmenté de 3,3 millions (3,2 millions en 2004).

Les *charges locatives* ont représenté environ 6,6 % (7,2 % en 2004) des dépenses totales de la CVMO. Les charges locatives ont augmenté de 64 000 dollars, soit de 1,6 %, et se sont chiffrées à 4,0 millions de dollars.

Les *autres charges*, soit les frais de déplacement et les frais connexes, ont augmenté de 59 000 dollars, soit de 5,4 %, et se sont chiffrées à 1,2 million de dollars, ce qui correspond à 1,9 % (2,0 % en 2004) des dépenses totales de la Commission. Nos travaux sur la scène internationale en collaboration avec l'OICV sont la principale raison de cette augmentation.

Liquidité et situation financière

Liquidité

La CVMO a suffisamment de liquidité pour financer son fonctionnement et ses achats d'immobilisations. En 2005, les disponibilités ont augmenté de 5,9 millions de dollars. Les flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation se sont montés à 7,4 millions, 2,1 millions ayant été engagés dans les achats d'immobilisations.

Au 31 mars 2005, la CVMO avait une encaisse de 36,6 millions de dollars (30,7 millions de \$ en 2004), un actif à court terme de 38,4 millions de dollars (32,5 millions de \$ en 2004) et un passif à court terme de 8,4 millions de dollars (8,1 millions de \$ en 2004), soit un ratio de liquidité générale de 4.6:1 (4 .5:1 en 2004). L'augmentation de 4,1 millions de l'excédent reflète l'excédent des recettes sur les dépenses.

Débiteurs

Les comptes débiteurs ont augmenté de 59 000 dollars, pour atteindre 1,5 million de dollars. Les droits hors délais en souffrance se montaient à 936 000 dollars (800 000 \$ en 2004), en augmentation de 17,0 %, et représentaient 67 % des débiteurs. Parmi les autres comptes débiteurs importants, on citera 377 000 dollars (388 000 \$ en 2004) d'intérêts à recevoir et 120 000 dollars du Fonds pour l'éducation des investisseurs (106 000 \$ en 2004).

Réserve

La nouvelle structure de tarification de la CVMO diminue la possibilité d'assister à de grandes fluctuations des recettes, dues à la volatilité des marchés. La génération des recettes reste néanmoins aléatoire, car toutes les recettes restent quelque peu liées aux activités du marché financier. Toutefois, la Commission dispose d'une réserve de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. La Commission dispose d'une autre réserve de 12 millions de dollars, celle-ci pouvant uniquement servir à compenser tous les coûts engagés dans le cadre du projet de fusion de la CVMO et de la Commission des services financiers de l'Ontario.

Le taux de rendement des placements est faible, car les fonds sont placés auprès de la province de l'Ontario. La protection du capital et le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie imprévus sont les principaux critères de placement de la réserve. Les produits de la réserve sont affectés aux opérations générales.

Opérations d'immobilisations

En 2005, la Commission a engagé des dépenses en immobilisations de 2,1 millions (1,4 million en 2004), dont deux tiers concernaient la technologie de l'information (1,4 million), notamment l'achat de matériel pour le nouveau personnel et le remplacement des ordinateurs pour assurer la modernité de l'infrastructure technologique. Le reste des dépenses en immobilisations concernaient des améliorations locatives et l'achat de mobilier pour nos locaux loués. Les valeurs immobilisées se chiffraient à 4,0 millions, en baisse de 23 %, car les amortissements dépassaient de 1,2 million les acquisitions d'immobilisations.

Passif

Les créiteurs et les charges à payer se montaient à 8,4 millions de dollars (8,1 millions de \$ en 2004), en hausse de 4,5 %. Les plus importantes augmentations ont été enregistrées dans les comptes payables (869 000 \$), les primes et les indemnités de cessation d'emploi (745 000 \$) et les congés payés (113 000 \$). Une réduction de 1,1 million

dans le compte salaires, en raison d'un nombre moindre de jours ouvrables, a eu le principal effet compensatoire.

Le passif au titre des prestations acquises correspond aux obligations futures de la Commission relatives aux régimes de retraite complémentaires. Au 31 mars 2005, les régimes de retraite complémentaires sans capitalisation représentaient une obligation de 967 000 dollars (735 000 \$ en 2004) au titre des prestations acquises. La charge afférente de la CVMO pour l'exercice s'élevait à 187 000 dollars (115 000 \$ en 2004) ; cette somme est incluse dans les salaires et les avantages sociaux. La hausse est due au coût complet d'un vice-président en 2005 par rapport à un coût partiel l'année précédente.

Pour appuyer le développement de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (MFDA), la CVMO a garanti une tranche de 61 % d'une marge de crédit totale de 12 millions de dollars afin de faciliter le démarrage des activités de l'Association. Les commissions des valeurs mobilières de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont également garanti un certain pourcentage de la dette totale. Comme la MFDA est aujourd'hui complètement opérationnelle, il a été obtenu le 26 novembre 2004 de se dégager de la responsabilité de cette garantie d'emprunt.

Règlements affectés

En 2005, la CVMO a approuvé 787 000 dollars en règlements affectés résultant des procédures d'application de la loi. Les fonds des règlements affectés sont attribués à des tiers, comme le Fonds pour l'éducation des investisseurs, que la Commission a établi il y a cinq ans. L'objectif : améliorer les connaissances financières des investisseurs actuels et éventuels, appuyer la recherche et élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir l'éducation des investisseurs. Un conseil d'administration régit le Fonds pour l'éducation des investisseurs. Il lui incombe d'élaborer des critères de financement et d'approuver l'affectation des fonds.

À l'heure actuelle, la CVMO détient 2,5 millions de dollars en règlements affectés. Les modifications apportées à la *Loi sur les valeurs mobilières* en décembre 2004 ont éliminé l'obligation d'obtenir l'approbation du ministre pour attribuer les fonds des règlements affectés. Le ministre conserve le droit d'imposer des lignes directrices en ce qui concerne le processus d'attribution. Le ministre doit également encore approuver l'attribution des règlements affectés dépassant un million de dollars qui ont été perçus avant l'adoption des modifications. À l'heure actuelle, la CVMO essaie d'obtenir l'approbation du ministre pour verser à des tiers le solde du compte des règlements affectés.

Fonds en fiducie, ACVM

Au cours de l'année, l'exploitant du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) a versé à la Commission 5 943 687 dollars, ce qui représente le surplus cumulé lié aux opérations de SEDAR depuis sa création. Au 31 mars 2005, les intérêts créditeurs de ces fonds se montaient à 55 098 dollars. La Commission doit retenir ces fonds, conformément à des ententes passées entre la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers, qui serviront à l'une ou plusieurs des opérations suivantes :

- Expansion ou amélioration de SEDAR ;
- Expansion ou amélioration du Système de déclaration électronique des initiés (SEDI);
- Accord d'une réduction des droits de SEDAR ;
- Affectation pour combler un manque à gagner d'une année précédente.

Risques et incertitudes

Risques associés à nos gens

En notre qualité d'entité axée sur le savoir, notre succès repose sur notre aptitude à attirer et à garder des employés de haut niveau. Pour gérer les risques, nous suivons de près tout un éventail d'éléments (p.ex., roulement du personnel, analyses de la rémunération). Nous accordons une importance primordiale à la gestion des connaissances et poursuivons certaines initiatives pour être davantage en mesure de garder intacte la mémoire de l'organisation et de transférer efficacement les connaissances.

Risques associés aux systèmes

Le contrôle de l'accès à nos données constitue un volet essentiel de nos opérations. Compte tenu du genre de données que la CVMO stocke, celle-ci doit constamment éviter le risque de voir des personnes de l'extérieur y avoir accès, ce qui n'est pas un maigre défi. Nous passons régulièrement en revue les mesures de sécurité des systèmes pour en dépister les points faibles, le cas échéant. Nous engageons de temps à autre des fournisseurs externes, spécialistes en matière d'accès à des systèmes informatiques internes, pour vérifier nos mesures de sécurité informatique internes et externes.

Plan de poursuite des activités

La CVMO a un Plan de poursuite des activités (PPA) pour assurer la continuité des services de réglementation clés en cas de perturbation importante des activités de la Commission. Des plans de poursuite des activités détaillés sont en place pour chaque fonction administrative prioritaire, chacun comprenant une procédure documentée de récupération, y compris des solutions de rechange manuelles et des stratégies d'atténuation. Des installations et services de récupération hors site sont en place et ont été mis à l'essai avec succès en 2005. Nous peaufinons à l'heure actuelle le plan pour y inclure des stratégies visant la récupération et la remise en service de nos opérations en cas de perturbations qui paralyseraient nos bureaux pendant une longue période.

Vérification interne

La CVMO a un plan de vérification interne pour définir les principaux risques pouvant avoir une incidence sur la réalisation de ses objectifs opérationnels. En 2005, des tiers vérificateurs de la CVMO ont terminé l'examen des processus de gestion de projets ainsi que des processus budgétaires et prévisionnels. Ils n'y ont décelé aucun risque important et la mise en œuvre des améliorations recommandées est en cours. De plus, nos vérificateurs ont à nouveau évalué l'univers des risques et élaboré un plan de vérification de deux ans d'après l'information recueillie. Les prochains projets de vérification de la CVMO porteront sur les méthodes d'inscription, les systèmes d'évaluation des cas d'application de la loi et de gestion des cas et sur le processus de surveillance de nos organismes d'autoréglementation (OAR).

Conformité axée sur le risque

Les approches fondées sur le risque appliquées aux examens d'information continue et à la conformité entraînent une baisse des examens. Chaque examen fait en revanche l'objet d'un examen approfondi. Pour la conformité, une approche se fondant sur le risque est aussi adoptée pour veiller à ce que les cas présentés fassent l'objet d'un examen minutieux, portent sur de graves violations du droit ontarien des valeurs mobilières et tiennent correctement compte des priorités de la Commission.

Approches nationales sur la réglementation des valeurs mobilières au Canada

Les interminables discussions que provoquent à l'échelle nationale les divers points de vue sur la réglementation des valeurs mobilières au Canada pourraient avoir des retombées concrètes sur les activités de la CVMO. Faute de faire de réels progrès pour établir un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières d'ici à octobre 2005, ce que recommande le Comité permanent des finances et des affaires économiques, le gouvernement de l'Ontario devra prendre les mesures nécessaires pour dissocier la fonction judiciaire de la Commission de ses autres rôles. Si elle est mise en œuvre, cette modification aura de profondes répercussions sur nos opérations.

Utilisation de CDS Inc

CDS Inc. exploite un certain nombre de systèmes importants au nom des ACVM et de la CVMO. En 2005, 90 % (90 % en 2004) des recettes de la Commission tirées des droits ont été perçues par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) (54 %) et de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) (36 %). On ne prévoit aucun changement matériel dans le volume des droits perçus par le biais de ces systèmes. CDS récupère les coûts d'exploitation des systèmes en imposant des droits d'utilisation aux émetteurs.

Les membres des ACVM sont en train de signer un nouvel accord d'exploitation du SEDAR. La BDNI a été lancée le

31 mars 2003. L'accord d'exploitation actuel de ce système se termine en mars 2009. Le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) est devenu pleinement opérationnel en mai 2003. L'accord d'exploitation actuel du SEDI est en vigueur jusqu'en mai 2010. Si la BDNI ne veut ou ne peut plus gérer l'un des ces systèmes, voire tous, il faudra que la CVMO et les ACVM en assurent la poursuite des opérations.

Perspectives pour 2005

L'Énoncé de priorités 2005-2006 énonce les priorités et initiatives prévues au cours de la prochaine année. Le document (en anglais) est affiché sur le site Web à www.osc.gov.on.ca. Les prévisions budgétaires pour 2005-2006 nous permettront d'essayer de réaliser les objectifs suivants :

- Assurer avec de manière équitable, vigueur et en temps opportun l'application de la loi ;
- Prendre des mesures pour mieux répondre aux besoins des épargnants ;
- Encourager l'adoption d'un système de réglementation des valeurs mobilières harmonisé et simplifié au Canada ;
- Prendre part au rôle actif et respecté que joue le Canada sur les marchés financiers internationaux.

Le budget 2005 – 2006 de la CVMO montre essentiellement que la situation de la CVMO est au point mort.

Prévisions budgétaires de 2006 par rapport aux résultats réels de 2005

	Budget 2006	Résultats réels en 2005	Variation Favorable/(défavorable)	Variation
Recettes	67 062 000 \$	80 690 664 \$	(13 628 664) \$	(16,9 %)
Remboursement des droits	–	(14 935 360)	14 935 360	S/O
Recettes (après remboursement des droits)	67 062 000	65 755 304	1 306 696	2,0 %
Dépenses	66 963 000	61 629 237	(5 333 763)	(8,7 %)
Excédent des recettes	99 000 \$	4 126 067 \$	(4 027 067) \$	(97,6 %)
Dépenses en immobilisations	2 989 000 \$	2 052 416 \$	(936 584) \$	(45,6 %)

En 2005, les recettes se chiffraient à 80,7 millions, après le remboursement des droits. On s'attend à ce qu'en 2006 les recettes de la CVMO se montent à 67,1 millions de dollars, en baisse de 17 % pour les raisons suivantes :

- En vertu du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, le délai de dépôt et de paiement des droits des grands émetteurs est passé de 140 à 90 jours, ce qui a entraîné la perception de 10,4 millions supplémentaires, car certains émetteurs ont payé deux fois des droits de participation au cours de 2005. En 2006, l'effet de ce double paiement ne se produira pas.
- On prévoit que les droits de participation des inscrits accuseront une baisse d'environ 3 %, ce qui représente 800 000 dollars.

- Il est difficile de prévoir les droits hors délai dans la mesure où ils dépendent uniquement du niveau de conformité des participants au marché. On pressent, toutefois, qu'en raison des améliorations qui devraient être apportées au SEDI, les dates de dépôt seront davantage respectées, ce qui aurait pour effet de réduire de 500 000 dollars les droits hors délai.
- On estime à 200 000 dollars la baisse du revenu de placement, en raison de la réduction des fonds investis.

Le budget ne prévoit aucun changement important du niveau d'activité des marchés. Toutefois, bien que notre structure de tarification diminue la possibilité d'assister à de grandes fluctuations des recettes, dues à la volatilité des marchés, il n'en reste pas moins que les vacillations que peuvent provoquer sur les marchés des événements mondiaux sont une constante menace qui, si elle se matérialisait, aurait un effet négatif sur les recettes de la CVMO.

La CVMO est toujours déterminée à s'assurer que les participants au marché et les inscrits versent des droits correspondant aux frais de réglementation de chaque groupe. La Commission prépare à l'heure actuelle une grille tarifaire de trois ans, qui sera en vigueur jusqu'en 2009. Elle étudie les activités de chaque service et ses dépenses connexes pour fixer de nouveaux droits d'activité. Quant aux droits de participation, ils seront établis de façon à produire un déficit cumulatif correspondant à l'excédent perçu auprès des participants au marché au 31 mars 2006.

Dans son budget de 2006, la CVMO prévoit des dépenses nettes de fonctionnement de 67,0 millions (61,6 millions en 2005), en hausse de 8,7 %. L'augmentation découle essentiellement du coût des salaires et des avantages sociaux prévus à 4,5 millions et des services professionnels (1,3 million de \$).

On prévoit que le coût des salaires et des avantages sociaux atteindra 48,8 millions de dollars (44,3 millions en 2005), en hausse de 10,2 %. Cette augmentation est attribuable :

- à la décision d'augmenter l'effectif, qui passera de 390 à 408 personnes, dont sept employés supplémentaires au service de la conformité et quatre aux fonds de placement.
- à l'augmentation annuelle au rendement des salaires du personnel actuel, aux primes supplémentaires découlant du grossissement de l'effectif et aux effets des changements de personnel et postes à pourvoir pendant l'année.

- aux prestations associées à l'augmentation des salaires et au coût plus élevé de notre régime de santé.

Selon les prévisions, les *frais d'administration* tomberont de 750 000 dollars, car le paiement d'un million de dollars pour mettre en valeur le SEDI ne se reproduira pas en 2005-2006. Diverses initiatives dans le secteur des communications (135 000 \$) et la formation du personnel (96 000 \$) neutralisent quelque peu cette baisse.

Selon les prévisions, les *charges locatives* devraient passer à 4,7 millions (4,0 millions en 2005), soit une augmentation de 17,3 %, due à l'accroissement des frais de fonctionnement associés aux baux et à l'agrandissement des locaux.

On s'attend en 2006 à une baisse de 18,0 % des *charges d'amortissement*, soit 2,7 millions (3,3 millions en 2005), qui s'explique par la diminution de l'assise financière.

La Commission estime que le coût des *services professionnels* se montera à 4,1 millions en 2006 (3,4 millions en 2005), soit une hausse de 21 %, dont approximativement la moitié est due à l'augmentation prévue des coûts de soutien à l'action judiciaire dans un certain nombre d'importances instances d'application de la loi. Une hausse de 300 000 dollars du coût des projets conjoints des ACVM est également attendue.

Selon les prévisions, les *autres charges* augmenteront de 16 %, soit 1,34 million de dollars (1,16 million en 2005). Les frais de voyage dans le cadre de plusieurs projets des ACVM (régime de passeport, harmonisation des inscriptions) et de déplacements analogues pour l'Association internationale des commissions de valeurs mobilières (AICVM) sont les principaux facteurs à l'origine de cette augmentation.

Le budget des immobilisations de 2006 s'élève à 3,0 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 46 % par rapport au montant de 2,0 millions de dollars engagés en 2005. Des améliorations locatives (1,0 million de \$) et l'achat de mobilier (400 000 \$) s'imposeront pour accueillir le nouveau personnel. Conformément à l'engagement de la Commission de rester à la pointe des technologies de l'information, le reste des dépenses en immobilisations prévues se situent dans ce domaine.